RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260212-202603-DE

Conseil Municipal du 12 février 2026
Délibération n°2026/03

03 - Convention avec la CAPLD pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 10** **Votants : 11**

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame SCIOU Anaïs donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Madame KERVERN Laurence, Madame BUTEL Ketty, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a bénéficié en 2025 des services de la CAPLD pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie et des infrastructures, notamment pour la préparation des programmes de travaux d'entretien et de grosses rénovations, ainsi que pour le suivi des travaux et des missions spécifiques comme la passation du marché pour ces travaux d'entretien de voirie.

Il propose que cette prestation d'AMO soit renouvelée pour 2026 pour un montant de 918,84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 13 février 2026.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

